

RÈGLEMENT DE LA SURVEILLANCE DURANT LA PÉRIODE DU DÎNER 2016-2017

Bruna Roti 514-736-3535 poste 8182

I. PRÉAMBULE

1. Objectifs

Veiller au bien-être des élèves.

Assurer la sécurité des élèves dans le respect des règles de conduite et des mesures de sécurité en continuité avec le CODE DE VIE approuvé par le conseil d'établissement (voir l'agenda de votre enfant).

Offrir une période de jeux libres à l'extérieur (selon la température).

2. Horaire

Pré-maternelle/maternelle : 11 h 36 - 13 h 10

Primaire : 12 h 18 - 13 h 33

II. FONCTIONNEMENT DE LA PÉRIODE

1. Le service de surveillance du dîner accueille seulement les enfants qui ont été préalablement inscrits. Vous devez vous présenter au bureau de la responsable du service de garde pour l'inscription de votre enfant. Les enfants non inscrits ou ceux pour lesquels les frais de dîner 2015-2016 ne sont pas réglés devront dîner à la maison.

2. SERVICE TRAITEUR (REPAS CHAUD). Aucun repas n'est servi par l'école. Un service traiteur au coût de 5,20 \$/repas est proposé. Cette année, les commandes et le paiement des repas (carte de crédit) se feront en ligne sur le site web «Mon service traiteur». **IMPORTANT: Toujours prévoir de faire votre commande 10 jours à l'avance quelle que soit la date choisie.**

Lundi 15 août 2016	Mise en ligne du site et envoi du courriel aux parents
Lundi 12 septembre 2016	Date de début du service traiteur.
IMPORTANT	

2 septembre : dernier jour de commande pour le 12 septembre

3. Aucun remboursement ne sera accordé pour des absences occasionnelles.
4. **RAPPEL: TOUS les enfants DOIVENT avoir UN LUNCH ainsi que des fourchettes et des cuillères. AUCUNE FOURCHETTE ET CUILLÈRE NE SERONT FOURNIES PAR L'ÉCOLE MÊME SI L'ENFANT REÇOIT UN REPAS TRAITEUR.**
5. Si les frais de dîner ne sont pas acquittés selon les délais prévus, les parents seront avisés et l'enfant se verra retirer du service du dîner. Il devra donc aller dîner à la maison et les journées fréquentées vous seront facturées.
6. Un enfant ne peut pas quitter l'école pour aller dîner à la maison sans autorisation écrite des parents.
7. **Les fours micro-ondes seront disponibles les lundis, mardis et mercredis seulement pour le primaire. Les fours micro-ondes sont disponibles tous les jours pour le préscolaire. Afin d'éviter des accidents, les soupes ne sont pas réchauffées au micro-ondes. Veuillez prévoir des thermos. Il est également important de suivre les consignes suivantes :**
 - . Utiliser des contenants prévus pour les fours à micro-onde.
 - . **Inscrire le nom de l'enfant sur chaque contenant devant aller au micro-ondes.**
 - . Utiliser un «ice pack» pour les boîtes à lunch afin de conserver les aliments à une bonne température.
 - ✎ . **Éviter le plus possible les plats surgelés.**

N.B Par souci d'économie d'énergie et pour le mieux-être des enfants, le thermos en acier reste le meilleur choix.

8. Toute communication avec les parents se fait par courrier acheminé par les enfants.
9. **Cessation de service.** En cas de retrait de l'enfant du service du dîner, le parent doit nous aviser **2 semaines à l'avance**, sinon les frais seront facturés. Trois changements maximum par année seront acceptés.

10. **Relevé 24 et reçu d'impôt.** Dans les deux cas, les reçus vous sont remis fin février de chaque année (ne pas oublier de donner le NAS du payeur).

FRAIS DE SURVEILLANCE DU DÎNER TARIFS 2016 - 2017

TARIFICATION	PAR ENFANT*
Dîner primaire, langage et DGA	2,75 \$
Dîner préscolaire	3 \$

N.B : SI LES PAIEMENTS POUR 2015-2016 N'ONT PAS TOUS ÉTÉ EFFECTUÉS, IL NE VOUS SERA PAS POSSIBLE D'INSCRIRE VOTRE ENFANT POUR LA PÉRIODE DU DÎNER.

Mois	Primaire De 1 ^{re} à 6 ^e		Langage et DGA		Préscolaire	
	Jours D'école	Montant /Mois	Jours d'école	Montant /Mois	Jours d'école	Montant /Mois
Août 2016	3	8,25 \$	1	2,75 \$	0	0 \$
Septembre 2016	20	55 \$	20	55 \$	20	60 \$
Octobre 2016	19	52,25 \$	19	52,25 \$	19	57 \$
Novembre 2016	19	52,25 \$	19	52,25 \$	19	57 \$
Décembre 2016	16	44 \$	16	44 \$	16	48 \$
Janvier 2017	15	41,25 \$	15	41,25 \$	15	45 \$
Février 2017	19	52,25 \$	19	52,25 \$	19	57 \$
Mars 2017	16	44 \$	16	44 \$	16	48 \$
Avril 2017	17	46,75 \$	17	46,75 \$	17	51 \$
Mai 2017	21	57,75 \$	21	57,75 \$	21	63 \$
Juin 2017	15	41,25 \$	15	41,25 \$	15	45 \$
Total/Année	JOURS		JOURS		JOURS	
	180	495 \$	178	489.50 \$	177	531 \$

Août/Septembre 2016	À payer avant le 20 septembre 2016
Octobre 2016	À payer avant le 20 octobre 2016
Novembre 2016	À payer avant le 21 novembre 2016
Décembre 2016	À payer avant le 20 décembre 2016
Janvier 2017	À payer avant le 20 janvier 2017
Février 2017	À payer avant le 20 février 2017
Mars 2017	À payer avant le 20 mars 2017
Avril 2017	À payer avant le 20 avril 2017
Mai et Juin 2017	À payer avant le 31 mai 2017

***IMPORTANT:** À compter de cette année, il y a un tarif unique pour chaque enfant et ce, quelque soit le nombre d'enfants inscrits.